

INFORMATIONS FIN D'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Les jurys B.U.T sont programmés le vendredi 7 juillet 2023

A l'issue du jury de ma formation, où trouver les documents nécessaires ?

- ⇒ Relevé de notes, téléchargeable via mon ENT ou adressé sur ma messagerie étudiante
- ⇒ Attestation de réussite, déposée uniquement sur mon ENT.

Ces documents officiels ne peuvent faire l'objet d'aucun duplicata. Pensez à les photocopier et/ou à les numériser.

- ⇒ **Retrait des diplômes** procédure adressée par mail courant novembre 2023
- ⇒ Dates de rentrée prochainement consultables sur le site de l'IUT

Je quitte l'IUT et l'UBS l'an prochain :

- ➡ Mon relevé de notes est à télécharger impérativement avant le 15 octobre 2023
- ⇒ Transfert de dossier universitaire procédure et formulaire sur Moodle

RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR LA RENTRÉE 2023-2024 application ouverte uniquement du 11 juillet au 25 août 2023

Réinscription à partir de votre ENT. Vous devez être en possession de votre relevé de notes avant de débuter vos démarches administratives → <u>CONSULTEZ LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE DE L'IUT</u>

Si vous effectuez votre semestre 3 à l'étranger : adressez un mail à <u>iutva.scol@univ-ubs.fr</u> en précisant que vous avez terminé votre réinscription. Ainsi nous pourrons contrôler et valider votre dossier et vous pourrez éditer votre certificat de scolarité, nécessaire à votre demande de bourse.

Point de vigilance pour les étudiants :

- s'inscrivant dans une formation en alternance ; <u>futurs alternants DSCU, B.U.T 2 ou 3</u> : tous vos contacts <u>iCi</u> vous devez modifier votre profil sur l'application iaweb et choisir dans la liste déroulante le profil :
 - « App/CP » (apprenti/contrat pro) si vous avez trouvé votre alternance et êtes en possession de votre CERFA
 - ou AA (attente contrat alternance) si vous êtes en attente du contrat ou à la recherche d'une alternance
 - > par défaut le profil affiché indique « profil normal » (ce qui enclenche la mise en paiement des droits d'inscription)
 - > à la fin de votre inscription, le montant des droits doit être à zéro ; si ce n'est pas le cas, sélectionnez « paiement différé » à la fin de votre inscription et adressez-nous un mail à iutva.scol@univ-ubs.fr en précisant vos nom-prénom-formation.
- AJAC (Ajourné Admis à Continuer) = année en cours non validée mais autorisation de s'inscrire en BUT 2e ou 3e année
- ⇒ Si l'application ne vous offre pas la possibilité de vous inscrire au niveau attendu lors de votre connexion, ne continuez pas la saisie et adressez-nous un mail à iutva.scol@univ-ubs.fr

Informations consultables également sur l'espace Scolarité de Moodle

Contact: iutva.scol@univ-ubs.fr (précisez vos nom, prénom et formation) / Tél: 02 97 62 63 20 ou 02 97 62 63 17

N.B.: Le service de la scolarité sera fermé du 22 juillet au 20 août 2023 inclus